

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le 06/04/2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : Le 30 mars 2021

Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Jean – François Eyermann, Geoffroy d’Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Excusés : Elodie Guillon-Muller, Marie-Laure Gobin, **Absents :** Karl Pommeraud,

Procurations : Sylvie Rodier-Arnaudin vote pour Marie-Laure Gobin,

Secrétaire de séance : Gwénaëlle Kerdanoff

ADOPTÉ

**à 12 voix pour
à 0 voix contre
à 1 abstention(s)**

OBJET : MOTION POUR LA DÉFENSE ÉNERGÉTIQUE

Le 13 janvier 2021 était la date du 76ème anniversaire du dépôt de la loi de Nationalisation de l’électricité et du gaz par la création d’EDF et GDF.

En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a largement fait ses preuves.

Les décisions politiques prises à partir de la fin des années 1990, tant au niveau européen qu’au niveau national, n’ont eu de cesse d’affaiblir d’année en année un système qui permettait de répondre aux besoins des usagers et de la Nation.

Le secteur énergétique français a ainsi été poussé dans les mains du marché vers une logique financière prédominante.

Aujourd’hui, la production (hors nucléaire pour des raisons de sûreté) et la fourniture d’électricité sont ouvertes à la concurrence, contrairement au transport et à la distribution.

L’ouverture du marché de l’énergie à la concurrence a eu pour conséquences :

- l’Augmentation des tarifs (75% pour le gaz et 40% pour l’électricité)
- l’Augmentation de la précarité énergétique, ayant une incidence sur les finances des collectivités. Plus de 13 millions de personnes aujourd’hui, soit plus de 10% des foyer.
- un dumping social entraînant souffrance au travail, désorganisation des collectifs, suppressions d’emplois et externalisation massive d’activités vers la sous-traitance.

Malgré ce constat, un projet mené en catimini entre l'Elysée et la commission européenne, entend segmenter EDF en nationalisant d'un côté, la production nucléaire et en ouvrant de l'autre une fraction de l'entreprise au privé : le projet Hercule.

Celui-ci prévoit de scinder EDF en trois entités :

- une entités 100 % publique « EDF bleu » qui regrouperait les centrales nucléaires, la filiale RTE qui gère le transport de l'électricité et les centrales thermiques (ce qui reste de gaz et charbon). Le tout serait sorti du champ concurrentiel et l'Etat se retrouverait à assumer seul financièrement les frais du nucléaire.
- une entités « EDF vert », ouvert aux capitaux privés, regrouperait le distributeur Enedis (ex-ERDF), la vente d'électricité et les énergies renouvelables
- et une entités « EDF azur » qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession.

Ce projet, s'il aboutit, représente un risque majeur pour notre dépendance énergétique, ce serai alors la dernière étape vers la libéralisation du secteur de l'énergie !

L'avenir énergétique de la France est intimement lié à celui d'EDF ! Il nous paraît alors indispensable que son avenir et sa mobilisation au service de ces enjeux majeurs pour la nation, fassent l'objet d'un véritable débat social et démocratique.

Comme l'avait écrit Marcel Paul, le ministre à l'origine de EDF GDF, au lendemain de sa création : « je vous demande de ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du pays. Que votre dignité, comme l'intérêt national vous font un devoir impérieux de continuer à défendre, sans jamais faillir, le Service Public de l'électricité et du gaz, propriété de la nation, contre les représentants du grand capital, industriel et bancaire, dont le seul objectif et d'asservir encore plus le pays de leur insatiable besoin de domination et de profits... »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de demander au Gouvernement :

- De faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie, dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique ;
- D'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant au projet « HERCULE » à EDF ;
- Demande l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la nation.



Pour extrait conforme,
ANGLADE, 6 avril 2021
Fabien VERRAT, Maire.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.